

LA MORALE, INSÉPARABLE DE L'ÉTHIQUE (OU LE CONTRAIRE) : CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES¹

Résumé de l'analyse: *Michel Guissard interroge, de manière toute théorique, le rapport qui se tisse entre morale et éthique. Il montre l'intérêt, à la suite de Ricoeur, de penser la morale comme précédée par une forme de l'éthique liée au Désir et suivie par une autre forme de l'éthique, délibérative. Les aborder de cette manière invite les travailleurs sociaux à reconsidérer les articulations entre désir, obligation et réflexion.*

AUTEUR

MICHEL GUISSARD

Educateur spécialisé, licencié en Philosophie, docteur en Langues et littératures romanes, Michel Guissard enseigne à des assistants sociaux à l'Institut supérieur de formation sociale et de communication (Haute école «Groupe ICHEC-ISFSC», Bruxelles) et à des éducateurs spécialisés à l'Institut provincial de formation sociale (Namur).

Ses domaines de prédilection sont l'éthique dans le travail social et le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités - qui le conduisent à intervenir ponctuellement dans différents contextes (Droits quotidiens, Union des villes et Communes de Wallonie, Université catholique de Louvain...), et à coordonner une recherche collaborative internationale sur les pratiques éthiques dans le travail social.

MOTS-CLEFS

Rapports entre morale et éthique - travail social

¹ Ce texte est une version raccourcie et remaniée d'une communication faite à Porto dans le cadre du 6e Congrès de l'AIFRIS (7-10 juillet 2015), intitulée : « L'art de la délibération éthique : nouvelles perspectives » ; consultable sur http://aifris.eu/04exploitress/ct_fiche.php?id_article=4092.

Lorsque des intervenants sociaux font part de problèmes déontologiques délicats², souvent émergent, dès l'entame de la discussion, des principes, des jugements moraux : les gens sont libres de décider de ce qui est important pour eux ; on ne peut pas laisser faire n'importe quoi ; la sécurité doit l'emporter sur le respect de la vie privée... ou le contraire...

Quelle place accorder à ces paroles ? Les mettre entre parenthèses, les juger comme nulles et non avenues ? Que faire avec ces normes, ces convictions qui émergent lors de situations éthiquement délicates ?

C'est à une reconsidération de la morale comparativement à l'éthique que nous voudrions ici ouvrir, en particulier dans le cadre du travail social. Dans un second article, nous examinerons plus concrètement de quelle manière éthique et morale peuvent s'articuler dans le cadre d'une délibération éthique.

DES DEUX VERSANTS DE LA MORALE

Les rapports entre « morale » et « éthique » ont été examinés par de nombreux philosophes³. Notre propos n'est pas ici de refaire ce travail. Nous nous limiterons à rappeler que si, à l'origine, les mots « éthique » et « morale » étaient synonymes – ils signifiaient ce qui a trait aux mœurs –, au fil de l'histoire de la philosophie, selon les auteurs, ils ont acquis des sens différents.

Aujourd'hui, le plus couramment, la morale est définie comme un ensemble de règles concernant les conduites permises et défendues dans une société. A ce titre, elle revêt la marque de l'obligatoire.

Quant à l'éthique, elle se présente le plus souvent comme une réflexion argumentée en vue de déterminer quelles actions sont préférables. Elle est une interrogation sur le sens, la légitimité des principes moraux censés orienter nos décisions. « Là où la morale commande, l'éthique recommande », selon le mot d'André Comte-Sponville (in Etchegoyen, 1991).

Le caractère prescriptif, « donneur de leçon » de la morale n'a pas – ou plutôt n'a plus – bonne presse dans le travail social ni dans la société en général. Et pourtant, dans un contexte où les situations de précarité augmentent dans une proportion sans commune mesure avec les moyens pour y remédier ou les pallier, lorsque les intervenants sociaux font valoir le changement social, la solidarité, le droit à l'autodétermination, lorsqu'ils promeuvent la dignité humaine... ne sont-ils pas en train de décliner des principes mo-

² Nous recueillons ces problèmes dans le cadre de cours d'Éthique et de Déontologie dans le baccalauréat « Educateur spécialisé en accompagnement psychoéducatif » à l'Institut provincial de formation sociale à Namur (le public : des éducateurs en fonction ou des demandeurs d'emploi qui doivent prester 400 h de stages par an) et dans le baccalauréat « Assistant social » à l'Institut supérieur de formation sociale et de communication à Bruxelles (Haute école ICHEC-ISFSC). Par ailleurs, nous intervenons ponctuellement dans des formations en Déontologie à destination d'intervenants sociaux (ASBL Droits quotidiens ; formations pour l'Union des villes et des communes de Wallonie...).

³ Cf. Paul Ricœur (1990) ; Brigitte Bouquet (2012) ; Nicolas Journet (dir.) (2012)...

raux ? Et si l'éthique est une réflexion critique sur la morale, cela ne signifie-t-il pas que la morale préexiste à l'éthique – ou du moins à une certaine éthique ?

Une manière de lever l'anathème jeté sur la morale consiste à signifier le caractère duel de celle-ci. C'est ce que fait entre autres Paul Ricœur, dans *Le Volontaire et l'involontaire*, en prolongeant la réflexion d'Henri Bergson sur l'obligation. Si la morale peut être définie comme contrainte, c'est-à-dire comme prescription extérieure, déshumanisée, elle peut se transformer – ou pas – en appel, en obligation vivante : « [...] plus une valeur comme la justice est incarnée par une conscience militante qui lui confère l'élan de son indignation et de sa générosité, plus la contrainte se convertit en appel » (Ricœur, 1963, 121).

Mais c'est aussi en référence à Emmanuel Kant que Ricœur propose de considérer la morale sous un double aspect : à la fois sur le versant normatif, comme un ensemble de contraintes qui s'imposent à chacun ; et sur le versant réflexif, qui relève de la liberté pratique de la personne. Autrement dit, le sujet n'est pas exclusivement obligé de l'extérieur ; il s'oblige de l'intérieur, en tant que personne libre, autonome, qui veille à « agi[r] comme si la maxime de [s]on action devait être érigée en loi universelle de la nature » (Kant, 1986, 137).

« AVANT LA LOI MORALE: L'ÉTHIQUE »

La morale n'est cependant pas première pour Ricœur. L'éthique la précède, qui s'inscrit dans une dynamique de désir ou de préférence raisonnable (proairesis chez Aristote) par rapport à ce que l'on considère comme bien – et non comme obligatoire.

Cette intention éthique s'articule en 3 pôles.

Le pôle-je, c'est l'affirmation de soi en tant qu'être qui se soucie de lui-même. « Il y a éthique d'abord parce que, par l'acte grave de position de liberté, je m'arrache au cours des choses, à la nature et à ses lois, à la vie même et à ses besoins » (Ricœur, 1985). Cette liberté n'est pas abstraite, elle s'atteste par la voie des œuvres que l'on crée et des actions que l'on mène.

Le tu, c'est le pôle de la sollicitude à l'égard de l'autre, dans une relation de réciprocité. On entre en éthique à la condition de vouloir que la liberté de l'autre soit. La vie bonne se mène « avec et pour autrui ».

Quant au pôle-il, c'est celui du tiers, du référent à partir duquel le je et le tu peuvent entrer en relation. Il est constitué de sédimentations de valeurs, de projets, de manières de vivre, de règles, etc. . Le il est à la jonction de l'éthique première et de la morale. Si les normes, les cadres sont intériorisés, si le sujet libre se donne le pouvoir de les accepter ou de les refuser, il conserve sa liberté fondamentale. S'il se sent condamné à respecter la règle, c'est la morale sur son versant « contrainte » qui l'emporte.

Si l'étape morale permet de passer les intentions éthiques premières au crible des normes, elle est insuffisante pour assurer l'équilibre entre le cœur et la raison, entre la singularité des situations et des convictions d'une part et la visée universaliste des lois d'autre part.

Il s'agit pour Ricœur de s'engager dans un troisième moment, celui de la sagesse pratique aristotélicienne grâce à laquelle on jugera les situations en visant une dialectisation du particulier et du général. La phronesis, la prudence, sera le maître-mot de cette éthique seconde, qui consiste à trouver la juste mesure, la voie médiane, entre les désirs, croyances, intérêts des acteurs en présence et les normes en jeu ; et ce, en tenant compte à chaque fois du contexte d'émergence de la situation.

PROLONGEMENTS

L'objectif de cette analyse est de redonner une place « mesurée » à la morale. Aucunement par conservatisme ou traditionalisme, mais parce que celle-ci est intrinsèquement liée à l'éthique.

Cette prise en compte de la morale est aussi une manière de reconnaître comme éléments constitutifs de la réflexion les réactions premières, les jugements à chaud, les principes et valeurs exprimés par les intervenants sociaux et les étudiants en travail social ; de favoriser une déconstruction de ces données morales, en ne les réduisant pas à des prescriptions extérieures, mais en cherchant à remonter jusqu'aux sources de leur émergence, et en les articulant avec d'autres éléments de compréhension et d'interprétation des situations complexes rencontrées.

Il resterait à accorder à ces trois moments dégagés – éthique première ; morale ; éthique seconde – une place plus explicite dans les processus de délibération éthique mis en place pour organiser la réflexion face à des problèmes éthiques. Par exemple, en invitant les travailleurs sociaux à remonter des normes exprimées vers le sentiment d'obligation, et du sentiment d'obligation vers ce qui est à la source de ce sentiment, et qui relève du désir – avec comme objectif d'inciter les intervenants à ne pas s'en tenir à des prises de position normatives, mais à chercher ce qui les suscite. C'est ce à quoi nous nous attellerons dans : « La morale, inséparable de l'éthique (ou le contraire) : considérations pratiques ».

BIBLIOGRAPHIE

Bouquet, Brigitte (2012). *Ethique et travail social. Une recherche de sens*. 2e édition, préface de Marcel Jaeger, postface de François Roche. Paris : Dunod (Action sociale).

Etchegoyen, Alain (1991). *La valse des éthiques*. Paris : François Bourin.

Journet, Nicolas (dir.) (2012). La morale. Ethique et sciences humaines. Auxerre : Sciences humaines éditions (Ouvrages de synthèse).

Kant, Emmanuel (1986). Fondements de la métaphysique des mœurs. Trad. Victor Delbos. Paris : Delagrave.

Misrahi, Robert (1995). La signification de l'éthique. Le Plessis-Robinson : Synthélabo (Les empêcheurs de penser en rond).

Ricoeur, Paul (1963). Philosophie de la volonté II. Le volontaire et l'involontaire. Paris : Aubier.

Ricoeur, Paul (1985). « Avant la loi morale : l'éthique ». Encyclopaedia Universalis. Paris.

Ricoeur, Paul (1990). Soi-même comme un autre. Paris : Le Seuil (L'ordre philosophique).